

Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis municipal No 26/07 relatif à la participation de la Commune de Cugy à la société de gestion des déchets du périmètre de Lausanne (Gedrel SA)

Modification de la convention entre actionnaires

Monsieur le Président,
Chers collègues,

La commission ad hoc, formée de Messieurs Maurice Bessat, Daniel Bally et Michel Rudaz, s'est réunie une première fois le 21 janvier 2008 avec Monsieur Gilbert Boand, président du Conseil communal, pour les explications et directives préliminaires au travail de la commission.

Madame Jacqueline Franzini, municipale, présente en remplacement de Monsieur Pierre-André Janin, municipal, malade ce soir-là, nous a ensuite expliqué le pourquoi du présent préavis et a répondu aux très rares questions vu la simplicité de ce préavis.
Nous la remercions vivement pour sa disponibilité.

Commentaire

Le préavis contient tous les arguments qui nous amènent à comprendre la nécessité qu'il y a à devoir adapter cette convention à la modification de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 qui a eu comme conséquence d'allonger la durée des législatures à 5 ans au lieu de 4 ans précédemment

Approbaton

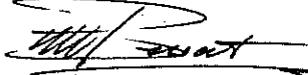
La commission s'est réunie une 2ème fois le 28 janvier 2008 pour terminer la discussion et se mettre d'accord pour accepter ce préavis et pour établir le rapport final.

Conclusion

Afin d'assurer l'entrée en vigueur en temps voulu de cet avenant No1 aux conventions conclues en 1996 et 2003, la commission ad hoc vous invite et vous recommande, Monsieur le Président et chers collègues, d'approuver celui-ci en acceptant ce préavis tel que présenté par notre exécutif.

Fait à Cugy, le 28 janvier 2008

Maurice Bessat



Daniel Bally



Michel Rudaz, rapporteur

